



**COAMF**

**RAPPORT DU COAMF  
2015-2016**

Comité des organismes  
accréditeurs  
en médiation familiale

## Le message de la présidente

C'est avec plaisir que je transmets à tous le rapport annuel du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale pour l'année financière se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2016.

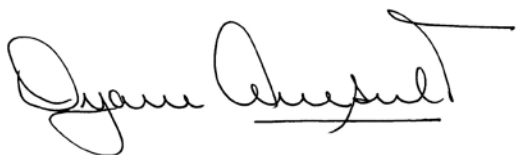
Celui-ci résume les diverses activités du COAMF dans le cadre de son mandat :

- établir une collaboration entre les ordres professionnels et l'ensemble des établissements qui exploitent un Centre de protection de l'enfant et de la jeunesse institué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., c. S-4.2;
- promouvoir la médiation;
- promouvoir la déontologie et le développement général de la médiation familiale au Québec;
- faire des recommandations en ce qui a trait à la médiation familiale.

Le COAMF s'assure d'une interprétation et d'une application concordantes du *Règlement sur la médiation familiale*, notamment quant aux conditions et au processus d'accréditation des médiateurs.

L'entrée en vigueur du nouveau *Code de procédure civile* nous a amenés à mettre à jour le Guide de normes de pratique en médiation familiale. Une refonte complète est prévue pour l'année 2016-2017.

Je tiens à remercier tous les membres délégués des organismes accréditeurs qui ont participé aux travaux du COAMF en cette année financière 2015-2016 et un merci très spécial aux membres de l'exécutif, qui donnent de leur temps si précieux. Je quitte la présidence avec le sentiment du devoir accompli et cède les rênes à Mme Mélanie Bernier. Bonne continuation!



Dyane Perreault,  
Présidente

## Tableau de présences 2015-2016

Membres délégués	Dates de réunion	15 avril 2015	17-18 juin 2015	17 septembre 2015	15 décembre 2015	16 février 2016
Me Dyane Perreault, présidente Barreau du Québec		✓	✓	✓	✓	✓
Mme Lorraine Fillion, vice-présidente Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec		✓	✓	✓	✓	
Mme Martine Bouchard, secrétaire-trésorière à compter du 17 juin 2015 Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse		✓	✓	✓	✓	✓
Me Danielle Beausoleil Chambre des notaires du Québec		✓	✓	✓	✓	✓
Mme Mélanie Bernier Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec		✓	✓	✓	✓	✓
Mme Kim Cairnduff Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec		✓	✓	✓	✓	✓
Me Dominique Lettre Chambre des notaires du Québec		✓	✓	✓	✓	✓
Mme Caroline Paquet Ordre des psychologues du Québec		✓	✓	✓	✓	✓
Mme Noussina Rahim Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec			✓	✓	✓	
Me Geneviève Roy, à compter du 17 juin 2015 Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec			✓	✓	✓	✓
M. Gerald Schoel Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec		✓	✓	✓	✓	✓
Me Anne-Marie Therrien Barreau du Québec		✓	✓	✓	✓	✓
M. Harry Timmermans Ordre des psychologues du Québec		✓	✓	✓	✓	✓
Mme Renée Verville, jusqu'au 15 avril 2015 Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec		✓	✓			

## La structure organisationnelle

- La présidente et la vice-présidente exercent leurs fonctions de coordination des travaux, d'animation des réunions et de représentation du comité.
- Le secrétaire-trésorier veille aux finances du comité, paye les factures et dresse le bilan financier annuel.
- Le secrétariat est la fonction de mémoire et de comptes rendus des différentes réunions. Pour l'exercice financier 2015-2016, nous avons eu l'opportunité d'obtenir les services du Barreau du Québec, par l'entremise de Mme Sophie Gagnon.

## Composition de l'exécutif

Pour l'exercice financier 2015-2016 :

- M<sup>e</sup> Dyane Perreault, présidente
- Madame Lorraine Filion, vice-présidente
- Madame Renée Verville, secrétaire-trésorière jusqu'au 15 avril 2015
- Madame Martine Bouchard, secrétaire-trésorière à compter du 17 juin 2015

L'exécutif s'est réuni à intervalles réguliers, pour la préparation de chaque réunion du COAMF, afin d'assurer les suivis pour les différents projets du comité et pour organiser les événements spéciaux.

## Les faits saillants

- Création et diffusion de deux (2) vidéos sur la médiation familiale pour souligner la 6<sup>e</sup> Journée québécoise de la médiation familiale;
- Recommandations de modifications au *Règlement sur la médiation familiale*;
- Mise à jour complète du site Web du COAMF et ajout de contenu, notamment l'affichage des formations en matière de médiation familiale offertes par plusieurs organismes et ordres professionnels;
- Rédaction du plan stratégique 2015-2018;
- Tenue d'une journée de formation, le 11 novembre 2015, portant sur le patrimoine familial et le logiciel JuriFamille;
- Tenue d'une seconde journée de formation, le 1<sup>er</sup> février 2016, portant également sur le patrimoine familial, mais également sur les principes de base en gestion et facturation pour un médiateur familial en pratique privée;
- Mise à jour du Guide de normes de pratique en médiation familiale, en lien avec le nouveau *Code de procédure civile*;
- Participation de la vice-présidente à la table ronde pour l'ouverture du Colloque annuel de l'AMFQ;
- À compter d'octobre 2015, le COAMF a délégué Madame Lorraine Filion, travailleuse sociale, pour le représenter au groupe de travail appelé ACTION CONCERTÉE VIOLENCE, qui analyse les projets de recherche. Cette action est financée par le ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec, en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Société et Culture (FRQSC). Cette délégation a été transférée à Madame Caroline Paquet, psychologue, en 2016.

## Nos réflexions, nos actions

Au cours de l'été 2015, les membres du COAMF ont dressé le plan stratégique pour les trois (3) années à venir, en indiquant, pour chacun des objectifs à atteindre, les moyens qui seront entrepris pour y arriver.

### PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

#### ENJEUX # 1 : Développement général de la pratique des médiateurs et superviseurs

Objectif(s) S'assurer que les superviseurs soient compétents et formés	Moyens à entreprendre	Développer le Guide de normes de pratique
		Offrir des formations sur le guide
		Développer une grille d'acquisitions des compétences pour les supervisés
		Développer des formations en ligne
		Développer un guide pour les superviseurs
		Développer une formation pour les superviseurs

#### ENJEUX # 2 : Promotion

Objectif(s) Faire connaître la médiation auprès des professionnels et de la population	Moyens à entreprendre	Journée québécoise de la médiation 2016 : Lancement de deux (2) capsules vidéo sur la médiation où la parole est donnée aux bénéficiaires, parents et/ou enfants
		Thème : « <i>Qu'est-ce que la médiation</i> » et « <i>Séances sur la coparentalité</i> »
		Journée québécoise de la médiation 2017 : Lancement de deux (2) capsules vidéo sur la médiation où la parole est donnée aux bénéficiaires, parents et/ou enfants
		Thème : « <i>Enfants en médiation</i> » et « <i>Garde-accès et pension</i> »
		Journée québécoise de la médiation 2018 : Lancement de deux (2) capsules vidéo sur la médiation où la parole est donnée aux bénéficiaires, parents et/ou enfants
		Thème : « <i>Partage des biens</i> » et « <i>Pension entre conjoints</i> »

#### ENJEUX # 3 : Concordance et application de la législation

Objectif(s) Obtenir la modification du règlement général	Moyens à entreprendre	Rédaction du règlement
		Concordance avec le <i>Code de procédure civile</i>

## La Journée québécoise de la médiation familiale

Officialisée en 2011, la Journée québécoise de la médiation familiale se donne comme mission de promouvoir la médiation familiale et de sensibiliser la population aux bienfaits et aux avantages de ce mode amiable de résolution des conflits pour les parents qui vivent une rupture.

Pour souligner la 6<sup>e</sup> édition de cette journée, le COAMF, en collaboration avec l'AMFQ, a créé et diffusé, notamment sur les réseaux sociaux, deux (2) vidéos proposant des témoignages de parents sur leur participation aux séances d'information sur la parentalité après la rupture et sur leur expérience de médiation dans le cadre d'une séparation. Ces témoignages peuvent toujours être visionnés sur le site Web du COAMF.

Entre autres changements apportés par le nouveau *Code de procédure civile*, mentionnons que la séance d'information sur la parentalité après la rupture est désormais obligatoire pour les parents qui souhaitent régler les modalités de leur rupture devant les tribunaux.

## Le comité aviseur

Le COAMF continue de procéder aux accréditations avec engagements, définitives et aux demandes de prolongation avec ou sans motif. Le comité a de plus développé une expertise en reconnaissance de formations liées au domaine de la médiation familiale.

Dossiers en médiation familiale étudiés par le COAMF du 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016				
Accréditation définitive	Avec engagements	Prolongation avec motif	Prolongation sans motif	Révocation ou annulation
63	75	38	28	20

## Le site Web

Le site Web est un outil de diffusion et de promotion de la médiation familiale, tout en étant un site de références documentaires pour toute personne cherchant des informations dans ce domaine d'expertise. Le COAMF a procédé à la mise à jour complète cette année et beaucoup de contenu a été ajouté, notamment les différentes formations offertes pour l'accréditation des médiateurs.



**COAMF**

[www.coamf.org](http://www.coamf.org)